Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada

COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE
www.chrc-ccdp.ca

Page d'accueil > Ressources > Salle des nouvelles > Discours

Ressources

Salle des nouvelles

Discours

2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003

02/04/2007

Déclaration de la présidente Jennifer Lynch, c.r. à la 19e session du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CIC19)

Genève, Suisse
Du 19 au 23 mars 2007

Version non définitive

Bonjour cher collègues, Mesdames et Messieurs,

Je suis honorée d'accepter, au nom de la Commission canadienne des droits de la personne, la présidence du Comité international de coordination des institutions nationales.

J'aimerais d'abord exprimer ma reconnaissance à plusieurs personnes dont la participation nous a permis de vivre une session particulièrement énergisante, inspirante et réussie.

Au cours des quatre dernières années, comme vous le savez tous, et comme nous avons pu le constater encore cette semaine, Morten Kjaerum, Anne-Marie Garrido et les membres du personnel du Danish Institute for Human Rights se sont énormément investis dans notre travail au CIC, et ils ont fait preuve d'un leadership des plus remarquables.

Merci, Morten, de votre exemple exceptionnel à la présidence du CIC, et merci aux membres du Danish Institute for Human Rights de leur appui. Les progrès réalisés sous votre leadership, Morten, constituent un véritable héritage et ils auront des effets pour des années à venir. Ce sera pour moi un défi de taille que de prendre votre succession.

Je dois également louer nos collègues de la Comisión Nacional de los Derechos Humanos, de Mexico, qui ont assumé la double fonction du secrétariat du Réseau des parlementaires des Amériques et de la vice-présidence du CIC. Doctor Soberanes, Doctor Moctezuma, muchas gracias por su apoyo.

Enfin, j'aimerais exprimer mon appréciation aux membres de l'Unité des institutions nationales pour leur soutien irremplaçable dans la préparation de chaque activité du CIC : Giani Magazzeni, et tous les autres membres de l'équipe, merci. C'est vous, par votre travail inlassable, qui assurez le bon fonctionnement du CIC et de son sous-comité

d'accréditation.

En ce qui concerne l'avenir, nous, de la Commission canadienne des droits de la personne, avons hâte de collaborer étroitement avec les membres de la National Human Rights Commission de Corée, vous qui assumez la vice-présidence du CIC. Nous sommes également très heureux de bénéficier de l'appui et des précieux conseils de tous les membres du Bureau.

Au cours des années, le CIC a très bien réussi dans la création et le renforcement d'institutions nationales des droits de la personne ainsi que dans le soutien permettant à ces institutions d'atteindre la conformité aux *principes de Paris*. Les acteurs nationaux et internationaux accordent une importance croissante au fait d'être membre du CIC, car l'accréditation comme membre pleinement conforme permet à une institution nationale des droits de la personne de participer plus activement au Conseil des droits de l'homme de l'ONU et aux autres forums internationaux.

Le rôle qu'ont joué les institutions nationales des droits de la personne dans l'élaboration et l'adoption par l'assemblée générale de l'ONU de la *Convention sur les droits des personnes handicapées* constitue un exemple de notre capacité collective à faire progresser les droits de la personne dans le monde entier.

Comme vous le savez, la Convention sera signée dans exactement une semaine, à New York. C'est avec fierté que je représenterai le CIC à cette importante occasion.

Ce que j'espère, c'est que, en continuant à travailler ensemble, nous continuerons également, par l'entremise du CIC, à exercer une influence qui permettra la réalisation d'autres progrès importants dans la façon de penser les droits de la personne et de les mettre en pratique. Nous devons pour ce faire profiter de toutes les occasions possibles.

Au cours des années à venir, nous élaborerons ensemble nos priorités. Mais j'aimerais vous faire part de mes réflexions concernant trois priorités clés qui retiennent mon attention :

Priorité un : La première de ces priorités consiste à renforcer les institutions nationales des droits de la personne en adoptant un processus d'accréditation plus rigoureux, indépendant et transparent. Nous, au CIC, avons la responsabilité de veiller à ce que nos membres respectent nos normes qui sont reconnues internationalement et à ce qu'ils adhèrent pleinement aux *principes de Paris*. Cependant, notre objectif ne doit pas se limiter à établir des règles pour nos membres.

En effet, ce que nous souhaitons, c'est accroître le nombre d'institutions nationales accréditées. Si nous établissons un processus d'accréditation renforcé, fondé sur des principes reconnus par la communauté internationale, un plus grand nombre de membres du CIC auront la crédibilité voulue pour se faire entendre dans les forums internationaux, y compris au Conseil des droits de l'homme.

Actuellement, la Commission canadienne préside à la fois le CIC et son sous-comité sur l'accréditation. Nous comptons nous assurer qu'aucun conflit d'intérêts, perçu ou réel, ne viendra nuire à nos efforts.

Notre priorité consiste donc à faire en sorte que tous, membres du CIC ou non, aient confiance dans l'impartialité et la crédibilité de notre processus.

C'est pourquoi je compte demander au Bureau d'élaborer des lignes directrices permettant de guider nos actions jusqu'à ce qu'une autre institution nationale assume la présidence du sous-comité. Je demanderai également aux représentants de la Commission canadienne membres du sous-comité de discuter de cette question avec les autres membres de ce comité.

Priorité deux : Nous reprendrons immédiatement le travail visant à assurer que les institutions nationales jouent un rôle légitime, efficace et multiforme au sein du Conseil des droits de l'homme.

En effet, nous devons être visibles et participer aux débats. Nous pouvons également jouer un rôle fondamental à l'une

ou l'autre étape des examens périodiques universels, qu'il s'agisse de la préparation, de la révision, du dialogue ou du suivi.

Si un plus grand nombre de membres du CIC s'activent dans les forums internationaux, mettent de l'avant des initiatives et établissent des interactions constructives avec d'autres membres des Nations Unies, nous gagnerons de cette influence dont nous avons tant besoin pour faire progresser les enjeux de droits de la personne à l'échelle internationale.

Mme Louise Arbour, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, nous a appelés il y a quelques jours, ici-même, dans cette pièce, à jouer un rôle plus actif dans les enjeux liés aux droits de la personne, tels que la lutte internationale contre le racisme, la torture et l'impunité ou en faveur de la protection des minorités.

Répondons à son appel et veillons, dans nos diverses expériences, à traiter ces questions à l'échelle internationale et dans nos pays respectifs afin que les personnes qui en ont besoin bénéficient d'une meilleure protection.

Nous accueillons favorablement l'appel de Mme Arbour et nous engageons à une plus grande participation.

Notre dialogue d'hier et la décision d'envoyer un représentant du CIC à Genève constituent une étape importante dans l'accroissement de notre présence dans les forums internationaux. J'aimerais remercier tous ceux qui ont offert le soutien dont nous aurons besoin pour combler ce poste.

Priorité trois : Notre troisième priorité immédiate consiste à travailler en vue de renforcer la culture de coopération entre les institutions des droits de la personne.

Pour conserver sa pertinence, le CIC doit demeurer inclusif. Chaque institution des droits de la personne fonctionne dans un contexte différent et vit une expérience particulière. C'est un thème qui a été soulevé à plusieurs reprises au cours des derniers jours.

Nous avons tous beaucoup à offrir en contribution aux efforts du CIC. Comment pouvons-nous partager ce que nous avons appris, entre nous et avec les autres acteurs en matière de droits de la personne? Par quels moyens pourrions-nous mieux nous appuyer mutuellement et apprendre les uns des autres?

Travaillons ensemble à élaborer des moyens novateurs et pratiques qui nous permettront d'y arriver et d'ainsi faire progresser le rôle et les meilleures pratiques des institutions nationales des droits de la personne. Et jouons activement notre rôle dans la création de systèmes solides de protection des droits de la personne à l'échelle des pays.

Par exemple, certains membres pourraient montrer la voie sur des questions qui revêtent une importance particulière pour eux et créer des occasions de partager leurs meilleures pratiques dans ce domaine. D'autres pourraient faire de même en rédigeant des exposés de principes ou en participant aux efforts conjoints visant à appuyer les institutions membres qui sont menacées.

Le rôle du CIC dépasse de loin nos rencontres annuelles ici, à Genève. Le CIC constitue essentiellement une occasion pour chacun de ses membres de jouer un rôle de catalyseur en créant des synergies avec une multitude d'acteurs dans le domaine des droits de la personne. C'est ainsi que nous pourrons amener des changements concrets qui amélioreront la vie d'un nombre incalculable de personnes et qui renforceront nos pays respectifs.

Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous. Je vous remercie de votre accueil tout au long de la semaine et de tout ce que vous m'avez inspiré.

Merci, Thank you, Gracias.

Dernière mise à jour : 2004-07-06